

Mémoire présenté au Comité spécial sur la réforme électorale

Chers membres du Comité sur la réforme électorale,

J'aimerais d'abord vous remercier d'entreprendre cette tâche. À mon avis, il s'agit non seulement de l'un des enjeux les plus importants auxquels est confrontée notre démocratie (p. ex. faire en sorte que chaque vote compte), mais il s'agit, encore une fois, selon moi, de quelque chose qui est nécessaire et urgent.

Je vous demanderais de considérer cela et ce qui suit comme étant mon mémoire sur la réforme électorale.

Vous trouverez ci-joints les renseignements sur la réforme électorale, en format PowerPoint, que j'ai réunis, et qui ont été présentés à mon groupe de réflexion de la table ronde d'Almonte (Almonte Roundtable Think Tank) (tenue en mars 2015) et qui seront également présentés aux participants aux séries de conférences d'Almonte (Almonte Lecture Series) qui se tiendront le 30 septembre 2016. Ces renseignements sont non seulement soumis à titre indicatif, MAIS ils font également partie intégrante de mon mémoire sur la réforme électorale, car je fais référence à certaines des présentes diapositives pour expliquer certains des points que j'aimerais soulever.

Cela étant dit, j'aimerais que notre système électoral soit modifié comme suit :

- 1 – J'aimerais garder les 338 sièges à la Chambre des communes.
- 2 – J'aimerais que nos limites des circonscriptions électorales soient modifiées afin qu'il n'y ait que 170 députés élus directement.
- 3 – J'aimerais que les députés directement élus le soient au mode de scrutin préférentiel. Cette manière de faire fera en sorte que le député obtiendra la majorité des voix dans cette circonscription, bien qu'il puisse s'agir de votes de premier, de deuxième et de troisième choix.
- 4 – J'aimerais que les 168 sièges restants à la Chambre des communes soient attribués de façon proportionnelle — et que le choix des députés qui occupent ces sièges proportionnels découle de la liste des candidats perdants (veuillez vous reporter aux diapositives 84 à 92 pour une explication plus approfondie des raisons pour lesquelles je propose cette liste).
- 5 – J'aimerais que l'on atteigne au moins le seuil de 5 % du vote avant que le député en question soit reconnu et choisi de manière proportionnelle.
- 6 – J'aimerais qu'il y ait un bulletin, deux votes, — quelque chose de semblable à ce qui est utilisé en Allemagne (veuillez vous reporter à la diapositive 67) —, mais que le volet « directement élu » du bulletin de vote soit modifié en fonction du mode de scrutin préférentiel.
- 7 – J'aimerais que le vote obligatoire soit instauré.

8 – Je n'exigerais pas une majorité (p. ex. une coalition officielle) pour gouverner (convention du Royaume-Uni ou modèle allemand). Je ne crains pas la formation de gouvernements minoritaires dont l'adoption de lois découlerait d'un compromis – pour chacun des enjeux.

9 – J'aimerais que le vote en ligne soit mis en place (parallèlement au maintien du scrutin postal et du bulletin de vote), pourvu qu'il soit garanti que le système sera protégé et que la capacité du serveur permettra de gérer une forte augmentation du nombre de votants à la dernière minute sans tomber en panne.

10 – Enfin, je ne veux pas qu'il y ait un référendum sur cette question avant le déclenchement des prochaines élections — et s'il doit y en avoir un, que le scrutin majoritaire uninominal à un tour (statu quo) ne soit pas indiqué comme un choix. Non seulement nous n'avons pas suffisamment de temps pour la tenue d'un tel référendum avant les prochaines élections (et mettre en place un nouveau mode de scrutin), mais le fait d'indiquer ce choix sur le bulletin référendaire revient à maintenir le statu quo. Je préférerais de loin ce qui suit : a) mettre à l'essai un nouveau mode de scrutin (autre que le statu quo du système majoritaire uninominal à un tour) lors des prochaines élections; b) après deux élections avec ce nouveau système, tenir un référendum demandant au public s'il accepte le nouveau mode de scrutin — oui ou non — si le référendum est positif, alors, qu'il en soit ainsi. TOUTEFOIS, si un électeur opte pour le non, alors une deuxième question en deux parties devrait être posée : voulez-vous revenir au système majoritaire uninominal à un tour? ou voulez-vous en essayer un autre (le mode de scrutin préférentiel)? Si la majorité des électeurs optent pour le scrutin majoritaire uninominal à un tour, alors qu'il en soit ainsi. TOUTEFOIS, si la majorité des électeurs souhaitent essayer un troisième système (le mode de scrutin préférentiel), alors, après le déroulement de deux autres élections qui ont recours à ce troisième système, un autre référendum pourrait être tenu pour permettre au public de choisir entre le scrutin majoritaire uninominal à un tour, le scrutin proportionnel mixte ou le mode de scrutin préférentiel. Ce processus plutôt prolongé veillera, tout au moins, à ce que le public soit mieux éduqué et informé et qu'il aura son mot à dire (P.-S. : aux fins de chaque référendum, un comité financé par le gouvernement fédéral devrait être mis sur pied pour chacune des options de vote en question afin de solliciter un appui à l'option choisie et de susciter un débat vigoureux sur les options en question. Ce processus éducatif prolongé peut se comparer à la façon dont la Nouvelle-Zélande a mis en œuvre sa réforme électorale : un processus respectueux qui visait à assurer un vote éclairé de la part du public.)

Encore une fois, je serais heureux que vous acceptiez mon mémoire ci-joint sur la réforme électorale — et, encore une fois, je vous remercie d'entreprendre cette tâche importante. Je vous suis très reconnaissant.

P.-S. : je ne suis affilié à aucune organisation qui favorise une option de vote plutôt qu'une autre. Je ne suis qu'un citoyen préoccupé qui souhaite que notre système électoral soit modifié de manière à ce que tous les votes comptent — et que nos valeurs et points de vue (au-dessus d'un certain seuil) soient représentés à la Chambre des communes.

Je vous prie d'accepter l'expression de mes sentiments distingués.

E. J. (Ted) Legg
Almonte (Ontario)